



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 mars 2024

Délibération : N° 2024-14

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 14

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES , Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Kelly CATILLON, Andrew BOIVENT, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Secrétaire de séance : Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE

Engagement de 25 % des dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget primitif 2024

DELIBERATION

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Par délibération 2024-05 du 16 janvier 2024, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que le montant budgétisé « dépenses réelles d'investissement 2023 » est de 2 468 050,27 € (hors

chapitre 16 « ~~remboursement d'emprunts – hors restes à réaliser – hors opérations d'ordre~~ » ;

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 617 012,56 € (25% de 2 468 050,27 €). Le 16 janvier 2024, l'assemblée délibérante a voté l'emploi des crédits à hauteur de **352 300 €**.

Aujourd'hui, il est proposé d'ajouter une opération à cet engagement des 25 % :

- Opération 14 513 logements le Relais
 - o Article 231 : 50 000 €

Soit un total engagé de 402 300 €

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 mars 2024

Le Maire

Johann WERY



La Secrétaire de séance,

Maire - Christine CLAFYS - HENNEBELLE